AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1255
FR0010266601-FS0439

2 juillet 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BULL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er juillet 2014, la société de droit suisse UBS AG (Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich / Aeschenvorstadt 48, 4002 Bâle, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 juin 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BULL et détenir à cette date 6 560 611 actions BULL représentant autant de droits de vote, soit 5,37% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions BULL hors marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 122 224 397 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.